



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

16 juillet 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.743

**OBJET : MARCHÉ DE MAINTENANCE POUR LICENCES ORACLE DATABASE STANDARD
EDITION -SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le 16/07/10 à 16h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 09/07/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Héliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. François-Xavier DE PERETTI à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Brigitte DEVESA à Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Sylvaine DI CARO à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Fatima DRAOUZIA à Mme Danièle BRUNET, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jacques GARCON à M. Jean-Marc PERRIN, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, M. Henri MATAS à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, Mme Patricia LARNAUDIE

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 16/07/10

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Odile BARBAT-BLANC

Politique Publique : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHÉ DE MAINTENANCE POUR LICENCES ORACLE DATABASE STANDARD EDITION -SIGNATURE DU MARCHE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Cette délibération concerne un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence avec la société ORACLE France, en application de l'article 35 II 8° du Code des Marchés Publics.

Il s'agit d'un marché de maintenance (ou support technique) pour les licences ORACLE acquises par la Ville ces dernières années (database standard edition / processeur licence perpétuelle).

Le marché est négocié directement avec la société ORACLE France car cette dernière est seule habilitée par l'éditeur ORACLE Corporation à proposer en France les prestations de support technique au-delà de la première année suivant l'acquisition des logiciels, et à exécuter les prestations de support technique.

En d'autres termes, la fourniture des licences suppose une mise en concurrence préalable car des accords commerciaux permettent à différents distributeurs de vendre ces produits avec une année de support technique. Mais les prestations de support au-delà de cette première année ne sont réalisées que par ORACLE France.

La présente procédure doit permettre de renouveler les contrats de support technique des licences ORACLE du Département Hydraulique et de celles de la Direction des Systèmes Informatiques.

Les licences par processeur permettent d'utiliser le logiciel avec un nombre illimité de bases de données et d'utilisateurs. Les applications concernées sont pour le Département Hydraulique: le logiciel de facturation, et pour les licences acquises par la Direction des Systèmes Informatiques : logiciel des timbres-amendes (Police Municipale), de main courante (Médiation), logiciel pour les listes électorales et logiciels de restauration et inscriptions scolaires pour la Direction de l' Education.

Les prestations de support incluent les mises à jour des logiciels ainsi que la mise à disposition des nouvelles versions.

Il y a deux lots :

- ✓ le lot n° 1 portant sur le support pour licence de 2 processeurs pour le Département Hydraulique
- ✓ le lot n°2 portant sur le support pour licence de 2 processeurs pour la Direction des Systèmes Informatiques

Le marché est conclu pour une période initiale courant à compter du 1^{er} août 2010 jusqu'au 31 décembre 2010. Il pourra être reconduit trois fois une année de manière expresse.

Une lettre de consultation a été envoyée à la société ORACLE France le 11 mars 2010. Cette dernière a remis le projet de marché le 23 mars 2010.

A l'issue de la procédure et après négociations, les membres de la Commission d'appel d'Offres réunis en séance le 17 juin 2010 ont décidé d'attribuer le marché à la société ORACLE France pour les montants suivants :

LOT N° 1			LOT N° 2		
1 ^{ère} période du 1 ^{er} août au 31 décembre 2010	Montant € HT prorata temporis	1 962.08	1 ^{ère} période du 1 ^{er} août au 31 décembre 2010	Montant € HT prorata temporis	2 136.42
	Montant € HT redevances rétablissement	3 021.61		Montant € HT redevances rétablissement	11 130.74
	TOTAL € HT	4 983.69		TOTAL € HT	13 267.16
Période de reconduction annuelle	Montant annuel de support € HT	4 709.00	Période de reconduction annuelle	Montant annuel de support € HT	5 127.41

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

AUTORISER : Madame le Député Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer les marchés relatifs à la maintenance pour les licences ORACLE DATABASE STANDARD EDITION (lot n° 1 et lot n°2) avec la société ORACLE France, ainsi que leurs éventuelles reconductions, pour les montants indiqués ci-dessus.

**2010.743 - MARCHÉ DE MAINTENANCE POUR LICENCES ORACLE DATABASE STANDARD
EDITION -SIGNATURE DU MARCHE**

Présents et représentés	: 53
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 20/07/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**